# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 069-216901272-20240926-20240926 007-DE

# Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

#### 21 Membres présents :

| RIVET    | MOULARD        | BEGUE    |             |
|----------|----------------|----------|-------------|
| MANTOUX  |                | BARRAL   | PATOUILLARD |
| HODZIC   | MICHAUX        |          | MAITRE      |
|          | MARIE-BROUILLY |          | DELORME     |
| DONZELOT | COUVRAT        |          | SEGUIN      |
| SEDDAS   | KOUZOUPIS      | DORVEAUX | GARABED     |
| COMMUN   | LAGRANGE       |          | JASSERAND   |

#### 06 Membres absents excusés :

| DAUPHIN-GUTIERREZ | EYNARD | MARILLIER | GIRIN |  |
|-------------------|--------|-----------|-------|--|
| SOUGH             | DOUCET |           |       |  |

#### 06 Pouvoirs:

| DAUPHIN-GUTIERREZ     | Donne pouvoir à | SEDDAS    |
|-----------------------|-----------------|-----------|
| EYNARD                | Donne pouvoir à | HODZIC    |
| MARILLIER             | Donne pouvoir à | BEGUE     |
| GIRIN                 | Donne pouvoir à | KOUZOUPIS |
| SOUGH Donne pouvoir à |                 | BARRAL    |
| DOUCET                | Donne pouvoir à | MAITRE    |

### Délibération n° 20240926-007 / 6.1

## CONVENTION DE MISE EN COMMUN PONCTUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Suite à la délibération n°20210913-2 du 13 septembre 2021, les polices municipales de Marcy l'Etoile, de Sainte Consorce et de Saint Genis Les Ollières sont unies par une convention de mutualisation des agents et des équipements.

Cette collaboration permet d'augmenter le temps de présence des agents sur le terrain, d'effectuer divers contrôles en toute sécurité et ainsi d'améliorer la surveillance du territoire et le maintien de la tranquillité publique. C'est un service rendu à la population encore plus efficace.

La mise en commun d'équipements permet de limiter les investissements en matériel coûteux puisque les ressources sont partagées. De plus, cela n'engage aucune dépense supplémentaire pour les communes.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Levrauit

ID: 069-216901272-20240926-20240926\_007-DE

Il convient donc de renouveler la convention qui arrive à échéance et dont le projet joint en annexe, détaille le mode de fonctionnement de la collaboration des polices municipales des trois communes.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les communes de Saint Genis les Ollières et Sainte Consorce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance, Emmanuel MICHAUX

Délibération n° 20240926-007 du 26/09/2024

Signataire: Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 04/10/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 04/10/2024